

# REGLEMENT DU CAMP DE SKI DE TIGNES

- But** Le but du présent règlement est de fixer quelques règles pour les participants au camp de Tignes, que ce soit les compétiteurs ou les vacanciers.
- Participation** Le camp s'adresse à tous les compétiteurs Juniors, OJ et Minimes.  
Les vacanciers sont les bienvenus. Cependant, les vacanciers en dessous de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés par leur représentant légal.  
Le ski club ne prend sous sa responsabilité que les membres du groupe compétition.
- Alcool – Tabac** Toute consommation d'alcool et tabac est proscrite pour les compétiteurs et jeunes en dessous de 16 ans. Pour les autres compétiteurs, elle est proscrite durant toute la durée des activités. Un comportement correct est exigé à tout moment, notamment par rapport à une consommation excessive d'alcool.
- Il est totalement interdit de fumer dans les appartements, y compris dans celui servant de cuisine et lieu de rendez-vous.
- Drogue** Toute consommation de drogue (cannabis, ...) est proscrite pour l'ensemble des participants au camp, à tout moment.  
Le passage de la frontière avec du cannabis peut avoir des conséquences fâcheuses pour le propriétaire du véhicule. Il faut rappeler que la loi française interdit tout usage, détention et vente de cannabis. La consommation de cannabis est passible de prison ou d'amende.
- Horaires** Tous les participants s'engagent à respecter les horaires fixés par le responsable du camp.  
Les jeunes en dessous de 18 ans ne peuvent pas se rendre dans un établissement public (café, bar, disco, ...) sans être accompagnés d'une personne majeure (loi française). Dans notre cas, la personne majeure devra être soit un entraîneur ou un adulte en vacances, qui sera alors responsable du jeune.
- Respect** Les participants au camp s'engagent à se respecter mutuellement.  
Ils s'engagent également à respecter les autres usagers de la station et des remontées mécaniques, les commerçants, ainsi que les installations (appartements, salle de gym, ...) mises à disposition pour leur séjour.
- Vacanciers** Ils s'engagent à respecter les directives du camp. Ils n'interviennent en aucun cas dans les décisions prises par le responsable ou les entraîneurs concernant l'organisation et "la vie" du groupe compétition.
- Autre** Tout autre point ou cause de litige ne figurant pas dans ce règlement relève de la compétence du responsable du camp.
- Sanction** En cas de non respect du présent règlement, le responsable prendra les sanctions qui s'imposent. **En cas de faute grave (consommation de substances diverses, mauvais comportement, ...) le participant sera renvoyé à la maison. Il peut également être renvoyé du groupe compétition ou du ski club.**
- Acceptation** L'acceptation du présent règlement est la condition indispensable pour pouvoir participer au camp. Toute inscription retournée ne comprenant pas ce règlement signé ne sera pas prise en compte.